



Digne-les-Bains - Toulon , le 26 juillet 2017

Interdiction de rassemblements festifs à caractère musical dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans le Var du 27 au 31 juillet

Des organisateurs d'un rassemblement de type « Teknival » ont fait part de leur intention d'organiser leur manifestation entre les Alpes-de-Haute-Provence et le Var. 4500 personnes seraient attendues ce week-end.

Initialement prévu à Bellegarde dans le Gard, ce festival a été interdit pour des motifs liés à la sécurité, à la salubrité et à la tranquillité publiques.

Les organisateurs de ce rassemblement n'ont pas déclaré ce type de manifestation en violation de la réglementation en vigueur qui impose de déposer au plus tard un dossier un mois avant la date prévue pour un rassemblement de plus de 500 personnes.

Dans ces conditions et étant donné la sécheresse et le risque incendie exceptionnel dans les jours prochains et la forte mobilisation des forces de secours des deux départements sur le front des incendies, les préfets des Alpes-de-Haute-Provence et du Var décident, par arrêté, d'interdire tout rassemblement de cette nature, du 27 juillet à 8h00 au 31 juillet 2017 à 6h00 inclus, afin d'éviter tout risque de mise en danger des personnes.

La circulation des poids-lourds de plus de 3,5 tonnes de PTAC transportant du matériel de sons à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé (Teknival, rave-party) sera également interdite dans les départements des Alpes de Haute-Provence et du Var.

La tenue d'un tel rassemblement sans déclaration préalable ou en violation d'une interdiction est passible de la saisie et de la confiscation du matériel utilisé.

Contact presse préfecture des Alpes-de-Haute-Provence: Sara JANSSEN - 04 92 36 72 10 - 06 89 81 70 96

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Contact presse préfecture du Var : Vincent BARASTIER 04 94 18 80 30

Courriel : vincent.barastier@var.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Prefet-des-Alpes-de-Haute-Provence